

## FICHE D'ADHÉSION

Saison 20..... / 20.....

ACTIVITÉ :	N° Badge magnétique :				
NOM (En majuscule) :					
Prénom :	Sexe: F  M				
Date de naissance :	Nationalité :				
Ville de naissance :	Code postal de naissance :				
Adresse:					
Code postal : Ville :					
Portable : Au	utre Tél :				
E-mail:					
Je m'oppose à l'utilisation de mon adresse mail pour toute lettre d'	information émanant du Club Sportif de la Garnison de Rennes				
Personne à prévenir en cas d'urgence :					
Nom: Téléphone:					
Bénévole du CSGR : □ OUI □ NON si d	ui, merci de remplir l'encadré au verso de l'imprimé				
CERTIFICAT MÉDICAL: (tir, plongée, questionnaire de santé non valide)					
<b>Date</b> :	sir Compétition				
QUESTIONNAIRE DE SANTE : (article L231-2) (sauf tir et plongée)					
Je soussigné(e) NOM					
section du CSGR ou le secrétariat général du CSGR, à la date de mon inscription pour la saison sportive en cours. A					
défaut, je joins à ma demande d'inscription un certificat médical attestant de la non contre-indication à la pratique sportive choisie conformément aux dispositions de la Fédération des Clubs de la Défense et de la Fédération sportive					
dirigeante à laquelle la section sportive est affiliée.  RENNES, le/ SIGNATU	RE (précédé de la mention «lu et approuvé»)				

#### **PIECES A FOURNIR**

- Une **photo d'identité** ou la carte club de la saison précédente
- Certificat médical : pour les sections TIR et PLONGEE ainsi que pour les personnes ayant répondu par l'affirmative à l'une des questions du questionnaire de santé.

#### Remboursement

#### Aucun remboursement

En vertu de l'article 11 du règlement intérieur du CSGR : «Toute cotisation versée est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de mutation, démission, exclusion ou décès d'un membre».

### Politique de confidentialité

Le Club Sportif de la Garnison de Rennes (CSGR) met tout en oeuvre pour protéger et sécuriser les données de ses adhérents.

Les informations recueillies sur ce formulaire servent à l'enregistrement des licences sur les serveurs de la Fédération des Clubs de la Défense (FCD) ainsi que des fédérations délégataires, en vue de l'obtention de la licence et de l'assurance des adhérents. Elles peuvent être utilisées pour vous tenir informé des activités et propositions de la FCD. Vous pouvez à tout moment consulter les informations qui vous concernent sur votre espace adhérent SYGELIC et intervenir auprès de votre club pour les modifier.

Les dossiers papiers sont conservés dans un local sécurisé.

Les données recueillies sont conservées tant que vous serez licencié(e) à la FCD. Elles ne sont jamais communiquées à des tiers sans votre accord.

En conformité avec le RGPD, la FCD et le CSGR se sont engagés à anonymiser toutes les fiches des licenciés non renouvelées sur une période de trois ans.

Un délégué à la protection des données a été nommé : Fabien Bossus dpd@lafederationdefense.fr

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, adressez-vous au secrétariat du CSGR, Quartier Foch, BP 17 35998 RENNES CEDEX 09, téléphone : 02 23 44 52 38, mail : administrateur.csgr@csgr.fr.

### Conditions accès aux quartiers militaires dans le cadre des activités CSGR

Lorsque les activités se déroulent dans l'enceinte du Quartier militaire, des règles de sécurité sont à respecter. Le non respect peut entrainner l'exclusion provisoire ou définitive sans possibilité de remboursement. Ces règles s'appliquent plus particulièrement dans le cadre du Quartier Foch :

#### 1) Documents d'accès au Quartier Foch :

- La carte d'adhérent : vous devez l'avoir sur vous lors de chaque activité. Elle est à présenter au poste de sécurité à chaque accès pour les activités en journée. Elle peut vous être demandée à tout moment pour contrôle;
- Le badge magnétique : permet l'accès 15 minutes avant le début de l'activité et 30 minutes après. Le badge est nominatif, il ne doit pas être prêté ou utilisé pour faire entrer une autre personne. En cas de perte prévenir immédiatement le responsable de section afin qu'il fasse le nécessaire auprès du Service Général pour désactiver le badge.
  - Le macaron voiture pour les accès en véhicule.

#### 2) Les moyens et la sécurité des accès :

En heures ouvrables : (Boulevard Saint Conwoiion)

Accès par le poste de sécurité avec présentation de la carte d'adhérent et macaron véhicule sur le tableau de bord en cas d'accès véhicule.

- Hors heures ouvrables : (Boulevard de Guines, portail de nuit)
- Piétons et vélos : accès uniquement par le portillon, ne pas profiter de l'ouverture du portail véhicules pour entrer.
- un badgeage par accès (piéton ou véhicule) : chaque personne ou véhicule doit badger
- attendre que le portail ou portillon se referme que ce soit à l'entrée ou à la sortie de l'enceinte militaire
- priorité à la voiture qui rentre (dans la mesure où elle a badgé)
- 3) Règles de circulation des véhicules : respecter les sens de circulation et la vitesse qui est de 30 km/heure maximum.
- 4) Règles de pratique : avant chaque début d'activité, il est obligatoire de s'enregistrer sur le cahier de présence mis à disposition par le responsable de section.

#### Je reconnais avoir pris connaissance :

- 1 des statuts et du règlement intérieur du club et de la section (consultables au secrétariat du club)
- 2 des conditions d'accès propres aux quartiers militaires
- 3 des garanties minimales souscrites au titre de la licence par la FCD auprès de la GMF/SAUVEGARDE
- 4 des garanties complémentaires proposées par la FCD auprès de la GMF/SAUVEGARDE (capitaux décès, invalidité permanente totale suivants, indemnité journalière)
- 5 des garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique, ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques

Fait à Rennes, le/ NOM et SIGNAT	<b>FURE</b> (le cas échéant du représentant légal)
----------------------------------	--

# **TARIFS**

(à compléter par le responsable de section)

Déjà inscrit à une section <b>DOU</b> NON - Si <b>oui</b> laquelle :							reconnait avoir été informé par le Club Sportif de prise de licence FCD (Fédération de Clubs de la Dé par la fédération aux service de l'Etat afin qu'un code du sport soit effectué.  En cas de refus, le bénévole, l'encadrant ou le cl'objet d'un enregistrement par le club.  Fait à
ADHÉSION FCD ADHESION CSGR (22€) (15€ ou 25€)			COTISATION SECTION LICE		ENCE FÉDÉRALE (section)	TOTAL	]
							Prise en charge (totale ou pa (le responsable de section
		ADH	É <b>SION CSGR / FCD</b> (cocher	· la cas	se)		Je soussigné(e)
	CATÉGORIE	1:(22	+ 15) 37,00 €		CATÉGORIE 2 :	22 + 25) 47,00 €	responsable de la sectiondéclare prendre en charge :
MINARM EN ACTIVITÉ MINARM NON EN ACTIVITÉ		ΙΤÉ	AUTRES				
Officier R		Re	éserviste défense		Extérieur défense		la cotisation technique
Sous-officier R		Re	etraité militaire				l'adhésion CSGR/FCD
Militaire du rang F		Re	etraité civil défense				
Civil de la défense		Fa	mille défense		1		

Je soussigné(e) NOM					
Fait à	le//	Signature :			
	' '	la cotisation annuelle par la section à établir une pièce de dépense)			

SIGNATURE:

CONTRÔLE DE L'HONORABILITÉ DES BÉNÉVOLES, ENCADRANTS ET DIRIGEANTS

# **MODALITÉS DE PAIEMENT**

MODE DE REGLEMENT		MONTANT			INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
CHEQUE (x 3 max)	Montant				NOM de la BANQUE et de l'EMETTEUR du chèque	
	Numéro					
ESPECES	SPECES		Règlement à mettre dans une enveloppe fermée et nominative			
AIDE SORTIR					Carte Korrigo	
ANCV	ANCV		Les chèques vacances doivent être <b>renseignés : NOM et ADRESSE</b> du titulaire			
Coupons Sport ANCV		Les coupons doivent être renseignés : NOM et ADRESSE du titulaire				
PASS' SPORT					N° Pass'sport :	
VIREMENT		Préciser le nom de l'adhérent et la section				
ТРЕ		Préciser le nom de l'adhérent et la section				